D..., qui employait depuis un an comme ouvrier, le nommé François Soin, âgé de 24 ans, né à Leddeghem, demeurant actuellement rue Saint-Blaise à Tourcoing et antérieurement à Halluin, hameau du Cobras.

M. Dubrulle, qui avait une grande quantité de volailles, en voyait diminuer le nombre tous les jours. Or il apprenait dimanche que Soin avait passé vendredi soir, au bureau d'octroi de la rue de la Latte, avec deux poules tuées, qu'il portait dans un sac. Il déclara qu'elles étaient destinées à son patron et, comme il n'avait pas d'argent pour payer les droits, il emprunta 0,40 centimes à un cabaret voisin, au nom même de M. Dubrulle. Mais il s'empressait le lendemain matin de remettre l'argent. Quant aux poules on ne sait ce qu'elles sont devenues.

Soin interrogé par M. Villon avait commencé par rejeter toute la faute sur le gérant de la propriété; mais il fut décidé à faire des aveux complets. Seulement il a voulu soutenir n'avoir jamais pris que ces deux poules.

Or, M. Dubrulle, qui a eu à sa ferme jusqu'à 700 volailles, a constaté que depuis quelques mois, plus de 50 avaient disparu.

Mouveaux. — Une société de la Mi-Carême, a recueilli, pour l'hospice, 54 fr. 40.

Halluin. — *Insultes à la douanes.* — Les préposés Barthélemy Donat et François Mayneault, de la brigade de douane d'Halluin, étaient postés à proximité de la blanchisserie Vandewynckèle lorsqu'ils furent, à vingt-cinq mètres de la frontière, injuriés par deux fileuses, habitants Menin, lesquelles ont traité les agents de fainéants, etc. En outre elles ont accompagné leurs injures des gestes les plus indécents puis ont lancé des briques aux douaniers.

Ces deux fileuses sont deux sœurs expulsées de France, Pauline et Marie Spéca, âgée la première de 19 ans et la seconde de 22 ans.

Bousbecque. — *Vol d'un cheval.* — Dans la nuit de mardi à mercredi, entre dix heures du soir et trois heures du matin, un individu s'est introduit dans une écurie isolée et s'est emparé d'un cheval estimé 1000 francs au préjudice d'un cultivateur du nom d'Housset.

La gendarmerie a ouvert une enquête. Elle est sur la piste du coupable.

LOI SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

des filles mineures et des femmes

DANS LES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS

promulguée le 2 novembre 1892

10 exemplaires en feuilles, 1 fr. 25; 25 id. 2,50.
En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 6632D

LILLE

Agression sanglante rue du Priez à Lille. — Mercredi matin, vers onze heures et demie, le concierge de la société de filature et de tissage de Pérenchies, rue du Vieux-Faubourg, traversait la rue du Priez, lorsqu'il fut abordé en face de la banque Devilder, par un individu qui se précipita sur lui en criant : « Tu appartiens à la police et tu me dois vingt francs. »

Au même moment, l'individu tirait un couteau et lui portait deux coups, le premier à la main droite et le second au côté droit du crâne, presque à la hauteur de la tempe. La victime saisit son agresseur à bras le corps et parvint à le désarmer. Presque aussitôt, des agents arrivaient et s'emparaient du meurtrier, qui est inconnu de la victime.

Le blessé fut conduit à la pharmacie Rollez, où ses blessures, fort heureusement sans gravité, ont été pansées.

Le meurtrier a été conduit au poste de police.

Courses de Lille. — La première réunion de printemps aura lieu le 3 avril (lundi de Pâques), à l'hippodrome du bois de la Deûle.

Cinq épreuves seront courues :

PRIX DES TRIBUNES (à réclamer), 2,000 fr. Distance 1,300 mètres.

PRIX DU PRINTEMPS. — 2,000 fr.; 2,200 mètres.

Pour ces deux courses, les engagements seront reçus jusqu'au mardi 28 mars, avant quatre heures, chez M. G. Madeleine, 1 bis, rue Scribe, à Paris.

PRIX DU CHEMIN DE FER DU NORD (Handicap), 3,000 fr.; 2,200 mètres. — Engagements jusqu'au mardi 21 mars avant quatre heures, chez M. G. Madeleine, 1 bis, rue Scribe, à Paris.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE (Steeple-Chase militaire 2e série). — Un objet d'art ou d'utilité militaire d'une valeur de 800 fr. au premier. Distance 2,000 mètres.

Engagements jusqu'au mardi 28 mars, avant midi, chez M. Guillemot, 1, rue Castiglione, Paris.

PRIX D'OUVERTURE (Handicap au trot attelé), 2,000 fr.; 4,500 mètres.

Engagements jusqu'au mardi 21 mars, avant six heures du soir, au secrétariat de la société, 30, rue Basse à Lille.

Le meurtre de Saint-André. — Les funérailles de la victime. — Les obsèques de M. Deja ont eu lieu, mercredi matin, en l'église de St-André-lez-Lille. Le Conseil municipal, la famille, le patron du défunt, ses camarades de travail faisaient partie de l'assistance, composée de 500 personnes environ.

Les cons du poêle étaient tenus par M. Porion, maire, et trois conseillers municipaux. Au cimetière, l'un de ceux-ci a prononcé quelques mots de regret.

Bourse linière de Lille. — La situation du marché linier reste très ferme. On signale, pour la toile, un bon courant d'affaires à prix très fermes. Les fils sont toujours demandés et obtiennent les pleins prix; les fils secs continuent à être recherchés pour l'exportation. On ne trouve toujours que très peu de lins du pays, ils se vendent à prix sans changement. En lins de Russie, même courant d'affaires que la semaine dernière, les transactions portent toujours sur les lins roulés à l'eau à livrer : prix fermes.

Marché aux blés de Lille du 15 mars 1893. (Cours commercial.) — Blés et farines, calme. On offre les blés, de 15,50 à 16 fr. les 80 kil.

Les farines en boulangerie sont offertes de 28 à 30 fr. suivant mérite; affaires nulles.

Excursion en Italie, à l'occasion du Jubilé épiscopal de S. S. Léon XIII. — Départ le 11 avril 1893.

L'itinéraire de ce voyage est le suivant : Bruxelles, Luxembourg, Bâle, la Suisse, le St-Gothard, Milan, Venise, Padoue, Bologne, Florence, Rome, Naples, Capri, Sorrente, la Grotte d'Azur, Pompéi (facultativement le Vésuve), le Monte-Cassino, Rome (audience pontificale le 22 avril), Pise, Gênes, Turin, Paris, Bruxelles. — Durée : 3 semaines. — Prix : 1re classe, 620 francs; 2e classe, 535 francs.

Moyennant le versement des sommes ci-dessus, les voyageurs auront droit au transport sur tout le parcours de l'itinéraire, au logement dans de bons hôtels, à la nourriture, aux omnibus, aux voitures, guides et interprètes, qui seront mis partout à leur disposition.

Ils n'auront à payer nulle part d'entrée pour visiter les musées, les monuments et curiosités, pas plus que de pourboires aux cochers, portiers et domestiques d'hôtels.

Les demandes seront inscrites par ordre de date de leur réception et les premières arrivées ont des chances d'obtenir les meilleures chambres dans les hôtels.

Les prospectus se délivrent gratuitement, à Roubaix chez M. Henri Messelin, rue Dammartin, 75, et à Bruxelles chez M. Ch. Parmentier, directeur de l'Excursion, Boulevard Anspach, 100.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 15 mars 1893

Présidence de M. V. HASSEBROUCQ, maire

La séance est ouverte à 8 h. 45.

Sont présents : MM. Hassebroucq, maire ; Diéval et Lefrançois, adjoints ; Honoré Dumortier, Ducoulombier, Salembien, Sénélar, Honoré-Colson, Delavaivre, Glorieux, Dhal-Descy, Dupont Delphin Dumortier, Goube d'Anzin, Dalle, Didry, Delva, Hersin, Cruque, Tack, Leplat, Roux.

Sont excusés : MM. Lehoucq, Sasselange, Despinoy, Paris, Caron.

M. Tack est élu par acclamation secrétaire pour la séance.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 10 mars par M. le secrétaire général de la mairie.

A propos du vote sur l'ordre du jour de la dernière séance M. Tack dit qu'il y a lieu de rectifier le nombre de voix : M. Delavaivre porté comme ayant voté contre l'ordre du jour a réellement émis un vote favorable.

M. Dhal déclare que s'il a voté l'ordre du jour c'était pour clore la discussion et non pour reconnaître que la rue Notre-Dame était belle.

M. Dupont dit qu'un deuil de famille l'a empêché d'assister à la dernière réunion. Il regrette que la question de subvention à la *Muse des Travailleurs* ne soit pas à l'ordre du jour et il demande qu'elle soit discutée à une autre réunion : il se propose de solliciter 500 fr. au lieu de 300 fr.

Le procès-verbal est ensuite adopté sans autres observations.

Rue de l'Hôtel-de-Ville prolongée. — Au nom des Commissions réunies des Grands travaux et de la Voirie, M. Ducoulombier présente le rapport suivant sur la rétrocession d'une parcelle de terrain rue de l'Hôtel-de-Ville prolongée.

« Messieurs,

» M. Masquilier Augustin, propriétaire de la parcelle de terrain située à l'angle de la Grande-Place et une rue de l'Hôtel-de-Ville prolongée, désirant user de la faculté que lui confère l'article 53 de la loi du 16 septembre 1807 et l'article 2 du décret du 26 mars 1852, demande à acquérir une bande de terrain d'une surface de 13m40 expropriée sur M. Herbeaux-Delespaul et destinée à être réunie à la propriété contiguë, c'est-à-dire à la propriété appartenant actuellement audit M. Masquilier.

» Les Commissions de la voirie et des grands travaux auxquelles vous avez renvoyé l'examen de cette affaire, ont estimé qu'il y avait lieu de réclamer pour le terrain à céder au prix de 315 francs le mètre, soit pour 13 m. 40 une somme de 4,623 francs, mais avec la condition pour M. Masquilier d'établir une construction dont les dispositions de la façade seront établies conformément au plan par lui produit, à l'appuie de sa demande.

« Ces conditions sont acceptées par M. Masquilier ainsi qu'il résulte de sa soumission en date du 15 mars 1893.

» *Suit la teneur de la soumission de M. Masquilier.*

» En résumé, conclut le rapporteur, vos commissions de la voirie et des grands travaux, ont l'honneur de vous proposer, Messieur, d'approuver la soumission de M. Masquelier et d'autoriser M. le Maire à passer contrat portant cession en faveur de ce dernier de la dite surface de 13 m. 40, moyennant la somme de 4,623 fr. et aux conditions énoncées en ladite soumission, notamment en ce qui concerne le mode de construction à ériger par ledit sieur Masquelier. »

M. Didry demande si l'alignement à donner à M. Masquilier a été pris sur l'alignement de la maison Mathon.

M. le Maire lui fait remarquer qu'il s'agit ici de la façade sur la rue de l'Hôtel-de-Ville prolongée.

M. Glorieux. — Vous proposez maintenant de vendre du terrain à M. Masquilier. Pourra-t-on revenir sur cette vente si on modifie l'alignement?

M. le Maire. — La question qui nous occupe maintenant est indépendante de celle qui viendra tantôt en discussion.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Modification de l'alignement à l'angle de la Grande-Place agrandie et de la rue de l'Hôtel de-Ville prolongée.

Le même rapporteur présente le rapport suivant :

« A la rencontre des deux alignements de la Grande-Place et de la rue de l'Hôtel-de-Ville prolongée, le plan approuvé comporte un pan coupé de six mètres de longueur.

» M. Masquilier, désirant profiter de la situation exceptionnelle de son terrain en construisant un grand bâtiment surmonté d'un dôme, a proposé à la ville de substituer un arc de cercle à la ligne droite de six mètres de longueur formant le pan coupé actuel.

» M. Masquilier produit, à l'appui de sa demande, un plan de construction revêtant un caractère monumental.

» Les commissions de la voirie et des grands travaux auxquelles vous avez renvoyé l'examen de cette demande s'étaient arrêtées, d'accord avec M. Masquilier, à l'idée d'un moyen terme en proposant un arc de cercle dont la corde, sur le pan coupé de six mètres, se trouvait réduite de moitié environ, mais cette disposition détruisait complètement l'harmonie du plan présenté et rendait, notamment, impossible l'établissement du dôme de couronnement.

» Une nouvelle étude devenait donc nécessaire.

» M. Masquilier a demandé à l'administration d'examiner à nouveau la question et de revenir au premier projet.

» Plusieurs considérations très importantes ont amené vos Commissions à se rallier à la proposition de M. Masquilier.

» Le bâtiment à élever va se trouver sur le point le plus en vue de la Grande-Place; avec le pan coupé de six mètres, la partie en façade directe sur la Grande-Place n'aurait qu'une largeur d'une douzaine de mètres à peine ; avec une hauteur de plus de vingt mètres, elle produirait évidemment un effet fort disgracieux ; le coin arrondi donnera un ensemble à la construction.

» La facilité de circulation ne peut être mise en question, les bâtiments faisant face, d'un côté à la Grande-Place et de l'autre, à une seconde place vers l'église Saint-Christophe.

» Les commissions ont considéré que l'exécution du plan primitif offre de sérieux avantages sous le rapport de l'embellissement de la ville. Elles ont décidé, en conséquence, de vous proposer l'exécution de ce plan.

» D'un autre côté le prix de 600 francs du mètre de surface de terrain à céder par la ville a été accepté par M. Masquelier, soit pour la contenance de 6m. 80 cs constatés par mesurage, 4,080 fr.

» Une soumission, dressée sur ces bases, a donc été signée par M. Masquelier. » (Suit la soumission.)

» En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer, Messieurs : 1° d'accepter la soumission de M. Masquelier et par suite d'approuver le plan portant modification de l'alignement à l'angle de la grande place agrandie et de la rue de l'Hôtel-de Ville prolongée, dressée par M. le directeur de la voirie à la date du 14 de ce mois, annexé à la dite soumission, et 2° d'autoriser M. le Maire à passer avec M. Masquilier un contrat portant cession à son profit des 6 m. 80 d. de terrain à ajouter à sa propriété par suite du nouvel alignement, au prix de six cents francs le mètre, c'est-à-dire pour la somme de quatre mille quatre-vingts francs, à la condition expresse que M. Masquilier sera tenu de construire sur son terrain ainsi agrandi, un bâtiment en tout conforme à l'élévation dressée par M. Maillard, architecte, signée *ne varietur* par M. Masquilier et annexée à une autre soumission faite par lui, en date de ce jour, relativement à une parcelle de terrain située en face de la rue de l'Hôtel-de-ville prolongée, expropriée en vertu du décret du 26 mars 1852, que ledit Masquelier a demandé d'acquérir.

M. Didry admettrait en principe la construction telle que M. Masquilier la propose mais il désirerait savoir si l'alignement lui a été donné sur celui de la maison Mathon.

M. le Maire. — L'alignement a pour point de départ la propriété de M. Masquilier : pour arriver au redressement de la Grande Place il faudrait procéder à une expropriation très coûteuse. La dépense s'élèverait peut être à un *million et demi de francs*.

M. Didry. — J'ai demandé si l'alignement donné à la maison de M. Masquilier avait été donné pour point de départ la maison Mathon.

M. Tack. — Parfaitement.

M. le Maire. — J'attire votre attention sur le plan qui vous est soumis; vous verrez qu'en tirant une ligne de la maison Mathon à la propriété de M. Masquilier, on fait disparaître la courbe.

M. Muller. — L'alignement a-t-il été donné suivant les prescriptions du règlement de voirie? Il ne s'agit pas ici d'une mesure d'exception?

Le Maire. — Evidemment il s'agit d'une fixation exceptionnelle, mais les intérêts de la ville, le commandaient.

M. Delavaivre donne quelques explications sur le plan. La commission est arrivée à obtenir de M. Masquelier la construction d'une maison qui embellira la ville ; c'est pourquoi la commission a cru devoir faire des concessions.

M. Muller. — Ainsi chaque fois qu'un propriétaire s'offrira à embellir la ville, on lui fera des concessions, c'est l'explication que je voulais provoquer.

M. le Maire. — Des faveurs seront accordées à condition qu'il n'y ait pas d'inconvénient.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Afin de hâter les formalités, M. le Maire propose de rédiger séance tenante le procès-verbal. Cette motion est approuvée.

M. Muller. — Les observations ne seront donc pas consignées au procès-verbal.

M. le Maire. — Non, mais les journaux les reproduiront.

Hôtel-Dieu. — La commission administrative des Hospices demande la construction d'un nouveau dépôt de charbon, ainsi que le remplacement des sièges dans des cabinets d'aisance à l'Hôtel-Dieu.

Faisant droit à cette demande, le Conseil autorise les travaux ci-dessus, et vote les crédits nécessaires.

Chemins vicinaux et ruraux. — La réception des travaux d'entretien des chemins vicinaux et ruraux a été faite. Le Conseil homologue les procès-verbaux et autorise l'Administration municipale à solder les entrepreneurs.

Cessions de terrains à la voie publique. — M. le Maire soumet une série d'actes à régulariser pour des cessions de terrains à la voie publique.

Le Conseil approuve sans discussion.

Les rues nouvelles. — M. le Maire soumet un projet de travaux supplémentaires de terrassement dans la rue allant de l'extrémité de la rue Notre-Dame à la place Sébastopol.

La dépense serait de 8,500 francs; les travaux seront mis en adjudication publique.

M. Salembien s'étonne que cette dépense n'a pas été prévue dans les grands travaux.

M. le Maire. — M. le Directeur de la voirie n'ayant pas pu visiter les propriétés closes supposait qu'il y avait une pente naturelle. Maintenant que tout est ouvert on constate des différences d'élévation de terrain qu'il faut niveler.

M. Salembien. — Je trouve étrange que M. le Directeur de la voirie n'eût pas prévu ces dépenses.

M. Tack. — Je comprends que M. le directeur de la Voirie n'ait pas pu se rendre compte avant l'ouverture de rue, mais alors il fallait proposer les terrassements avant de commencer les travaux d'aqueducs.

M. Salembien. — Ce que je critique c'est la surprise qui nous arrive.

M. Didry se range à l'avis de M. Salembien et il demande qu'on vide au plus tôt les citernes et réservoirs.

M. le Maire. — Sans doute c'est une déception, mais on ne pouvait prévoir.

M. Glorieux. — Il y a encore deux bâtiments à démolir.

M. le Maire. — Des ordres ont été donnés pour qu'on procède, dans le plus bref délai, à cette démolition.

Bibliothèque. — M. le Maire communique une liste de dons offerts à la bibliothèque par Mlle Marie Balois, par M. Pierre Liagre, par M. Rossignol, par M. Louis Casier, par M. Roscoe-Delattre, par M. le Préfet de la Seine, par M. Vanesbus, etc.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

La séance est levée à 10 heures.

Concerts et Spectacles

Roubaix. — La *Grande Fanfare* offrira à ses membres honoraires, le dimanche 19 mars, à 6 heures précises du soir, dans son nouveau local, café Victor Petit, rue de Lannoy, 63, une soirée musicale avec le bienveillant concours de la société chorale l'*Avenir* et de plusieurs artistes distingués.

Un bal de famille terminera cette fête.

Grand-Théâtre de Roubaix. — *Tournée Frédéric Achard.* — Lundi 20 mars, la *Tournée Frédéric Achard* donnera, au Grand Théâtre de Roubaix, le *Système Ribadier*, de MM. Georges Feydeau et Maurice Hennequin, comédie en trois actes, qui sera précédée d'un lever de rideau.

Croix. — *Fête de gymnastique.* — La société de gymnastique et d'armes *La Patriote* offrira, à ses membres honoraires, le lundi, 20 mars, à 7 heures du soir, dans la salle des fêtes, une fête de gymnastique avec le bienveillant concours de M. Jules Parent, l'« Hercule du Nord » et M. Ed. Lees, athlète jongleur, champion Lillois, et de la musique municipale.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Dubois, vicaire à Roubaix, Sacré-Cœur, est nommé curé à Dimont-Dimechaux; M. Delacourt, vicaire à Lille, Saint-Michel, est transféré à Roubaix, Sacré-Cœur; M. Carré, précepteur à Prémesques, est nommé vicaire à Lille, Saint-Michel.

CHEMIN DE FER DU NORD. — La Compagnie du Chemin de fer du Nord, à l'occasion des fêtes de Pâques, vient de prendre les dispositions suivantes :

A. — Les billets de familles pour les vacances (tarif spécial G. V. n° 2 bis) présentant des réductions de 15 à 45 pour 100, seront mis en distribution à partir du mardi 28 mars courant avec durée de validité qui s'étendra jusqu'au mardi 11 avril prochain inclusivement.

B. — Les billets d'aller et retour individuels (Tarif spécial G. V. n° 2) auront la même durée de validité, c'est-à-dire que ceux délivrés à partir du mardi 28 mars seront valables, pour le retour jusqu'au mardi 11 avril inclusivement.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 15 mars.* — COUPS ET BLESSURES. — Sur le refus que Marie Pattyn, lui avait opposé de lui remettre de l'argent, Henri Delcourt, âgé de vingt ans, journalier à Roubaix s'était porté contre cette dernière à des violences et l'avait frappée à l'aide d'une clef.

Comparaissant pour ce délit devant les juges correctionnels, Henri Delcourt est condamné à deux mois d'emprisonnement.

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du 15 mars.* — LE PRIVILÈGE DES FAÇONNIERS. — Cette question qui offre un réel intérêt dans la pratique a été de nouveau soulevée dans cette audience.

Un filateur, créancier dans une liquidation judiciaire, prétend faire vendre un lot de laine filée appartenant au liquidé pour se couvrir de ses factures de façon, non seulement de celle afférente à ce lot mais aussi d'autres pour lesquelles il ne détient plus la marchandise.

Le liquidateur repousse cette demande en soutenant que le privilège du filateur ne peut s'exercer que pour la façon du lot qui lui reste entre les mains.

Comme on le voit, le point de droit qui est ici en discussion, mérite d'être signalé à l'attention et nous indiquerons la solution qui sera donnée à cette affaire.

Audience des criées. — Le tribunal, dans son audience de mercredi 15 mars, a statué sur les adjudications suivantes :

Un bâtiment à usage de filature, situé à Roubaix, rue du Grand-Chemin, 113. Adjugé à Me Jaspar, sur la mise à prix de 80,000 fr.

Une grande et belle propriété sise à Roubaix, rue du Grand-Chemin, 41 et 43. Adjugée à Me Boitel, sur la mise à prix de 150,000 fr.

Deux maisons situées à Verlinghem, chemin de Messines. Adjugées pour 5000 francs à Me Godron, mise à prix 5000 fr.

Quatre maisons sises à Verlinghem, chemin de Messines. Mise à prix 3000 fr., adjugées pour 8,900 fr. à Me Bulteau.

Une maison sise audit Verlinghem, près de l'estaminet de la *Gaîté*. Mise à prix 1000 fr., adjugée à Me Ronbaut pour 2,050 fr.

Sept maisons sises à Saint-André-lez-Lille, près de l'estaminet du *Petit Pape*. Mises à prix, 4,000 fr. Adjugées pour 4,800 fr. à Me Bulteau.

Une filature de laine, sise à Roubaix, rue de l'Espérance. Mise à prix, 100,000 fr. Adjugée à Me Boitel pour 125,000 fr.

Une maison sise à Lille, rue de l'Arc, 30. Mise à prix, 6,000 fr. Adjugée à Me Jaspar pour 8,000 fr.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 15 mars 1893.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Dans votre édition du *Journal de Roubaix*, en date du 16 janvier dernier, vous rendiez compte d'une condamnation à 25 f. d'amende que m'a infligée le tribunal correctionnel de Lille, pour accusation d'abus de confiance, au sujet de la vente d'un wagon de pommes de terre que j'ai effectuée pour le compte de l'expéditeur, et à qui l'avais laissé pour compte pour cause de retards dans l'expédition. J'en ai appelé par devant le tribunal de cour d'appel à Douai, qui en a jugé autrement, et qui m'a acquitté sans frais de la condamnation prononcée par le tribunal correctionnel de Lille.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, de bien vouloir insérer ma lettre dans votre prochaine édition, et agréer mes bien sincères salutations. G.-François BONTE.

PETITE CORRESPONDANCE

F. D. — Tourcoing-Nord : le samedi, 15 avril, à huit heures trois quarts, matin; Tourcoing-Sud : le samedi, 22 avril, à la même heure. — A cette dernière date, à onze heures, revue des services auxiliaires, et des hommes de la classe 1872.

H. D. F. — Non. Les engagements de trois ans, avec faculté de rentrer après un an de service, ne peuvent être signés que par les jeunes gens qui ont droit à la dispense, en vertu de l'article 23 (étudiants, élèves ecclésiastiques, etc., moins les ouvriers d'art).

NORD

Nominations universitaires. — M. Bernaux est nommé répétiteur au lycée de Lille. M. Vandenbroucque nommé professeur de sciences au collège de Condé-sur-Escaut. M. Quarré est nommé répétiteur au collège de Dunkerque.

Une statistique instructive. — 52 prêtres du clergé diocésain sont morts dans le cours de l'année 1892. Quatre ont vécu de 85 à 89 ans; treize sont morts de 74 à 84 ans; onze étaient âgés de 70 à 78 ans; douze avaient de 60 à 70 ans. Six seulement n'étaient pas entrés dans leur 50e année. La plupart, curés de village, ne connaissaient que les privations et la vie dure de la campagne. La sobriété est encore le seul élixir de longue vie que les plus savants aient pu découvrir.

Cercle Horticole du Nord. — Le Cercle Horticole du Nord a tenu dimanche dernier une grande assemblée générale, sous la présidence M. C. Massart, vice-président. M. Pamart, professeur d'agriculture à l'Ecole normale de Douai a fait au cours de cette séance une très longue conférence sur les « Principaux écueils que peut présenter la culture des arbres fruitiers surtout dans les jardins de ville et les moyens de les éviter. »

Le conférencier a passé en revue les différents insectes qui attaquent les arbres fruitiers, et qui souvent les font périr si on n'a la précaution de s'en débarrasser en temps opportun, et a indiqué les moyens d'éviter la présence de ces hôtes désagréables dans nos jardins de ville.

La séance s'est terminée par une importante tombola gratuite de plantes, fleurs et ornementales, au profit des membres présents.

Dunkerque. — *Arrivage de laines.* — Le steamer anglais *Phenicien* est arrivé de la Plata avec des laines pour Roubaix-Tourcoing. Le steamer *China*, venant de Reval est entré au port avec un chargement de lin. Un autre steamer *Soldier-Prince*, est arrivé, venant de la Plata, avec des laines pour Roubaix-Tourcoing.

Un drame sanglant à Dunkerque. — Le nommé Auguste Lemoine, âgé de 30 ans, avait attiré dans une chambre une demoiselle Jeanne Macré et voulut se livrer sur elle aux derniers outrages. Mais la jeune fille se défendit et porta à son agresseur des coups de couteau à l'épaule. L'état du blessé est grave.

Beaurains. — Mardi dans l'après-midi, un individu, en l'absence de sa femme, a tenté d'étouffer son enfant, qui se trouvait dans son berceau; puis le croyant mort, il voulut se suicider, mais sa femme et sa belle-mère étant rentrées, coupèrent la corde dont il s'était servi. Il a pu être ramené à la vie.

Gommegnies. — *Trois maisons incendiées.* — *Accident.* — Un violent incendie a détruit hier trois maisons situées au hameau de Carnoy. Un des voisins, Vincent Dassonville, craignant que l'incendie ne se communiquât à son pigeonnier voulut enlever ses pigeons. Dans sa précipitation il est tombé et s'est blessé mais non grièvement, à l'épaule.

Découverte de monnaies anciennes à Merville. — Le jeune Delpierre, âgé de 15 ans, travaillait aux champs il marchait derrière la charrue du fils de M. Charlet, cultivateur. Tout à coup, il se mit à lui crier : « Tiens, voilà un pot ! » et en même temps il jetait un vase que la charrue venait de tirer hors de terre. Ce vase se brisa et quelle ne fut pas la surprise des deux jeunes gens de voir s'en échapper une certaine quantité de pièces d'or et d'argent. Ces monnaies sont anciennes et de diverses valeurs. On y a remarqué des pièces d'argent de six francs carrées datant du XVIe siècle.

Le départ pour Islande. — Hier matin, huit goélettes dunkerquoises ont pris la mer pour se rendre en Islande. Un temps superbe a favorisé le départ et le premier navire qui est sorti porte le nom de *Confiance*. Excellent présage et nous souhaitons bon voyage et heureux retour à ces vaillants marins qui, pendant six mois, vont s'exiler dans les mers hyperboréennes.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 15 mars.* — Michel Vanermsten, rue des Arts. — André Desagre, rue Jacquart, 138. — Clémence Dudieq, Hôtel-Dieu. — Marie Marliot, Hôtel-Dieu. — Léon Pinson, rue Darbo. — Antoinette Delerus, rue de Lannoy, 176. — Léon Lesaffre, rue des Fossés, 18. — *Déclarations de décès du 15 mars.* — Euphrasie Rammaert, 22 ans, marchande bouchère, rue de l'Ommelet, 151. — Esterman, présentée sans vie, rue de France, 95. — Amand Lorthiolt, 8 mois, rue Darbo, cour Tiberghien, 15. — Camille Bayart, 4 ans 10 mois, rue du Tilchon, cour Boutleul, 1.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 6 au 12 mars.* — Eugène Harzig, rue Voltaire. — Henri Derlider, rue Léon Gambetta. — Pélagie Dendoncker, rue Léon Gambetta. — Albert Vandekerckhove, rue Léon Gambetta. — Philomène Claeys, rue Négrier. — Jeanne et Malvina Gallois, jumelles, rue Neuve. — Alphonse Delhaye, rue du Quai. — Alberine Wittebolle, rue du Tonkin. — Marie Dupagny, rue Charles Quint. — Marcel Forter, rue du Trocadéro. — Léa Narguet, rue de Lille. — Gaston Vermeeren, rue Basse. — Damassine Defosse, Grande-Rue. — Marcel Flipo, rue de la Gare. — *Publications de mariages.* — Auguste Bierman, 23 ans, tailleur de pierre, et Marie Steen, 23 ans, sans profession. — Louis Domen, 24 ans, apprêteur, et Mathilde Haroux, 23 ans, sans profession. — Arthur Beuselinck, 23 ans, tisserand, et Céline Ghesquière, 20 ans, ourdisseuse. — Jules Sockeel, 40 ans, cocher, et Marie Bouvry, 37 ans, débitante. — *Déclarations de décès du 6 au 12 mars.* — Georgette Bourgois, 3 ans 8 mois, rue Kléber. — Sophie Barin, 53 ans 6 mois, ménagère, rue Ferdue. — Ruyffelaert, présenté sans vie, rue du Tonkin. — Octave David, 5 ans, rue de Constantine. — Pierre Debraeker, 3 mois, rue de l'Amiral Courbet. — Césarine Nincq, 28 ans 7 mois, rue Marceau. — Charles Feraille, 47 ans, courtier, rue de la Gare.

FLERS-LILLE. — *Déclarations de naissances du 1er au 15 mars.* — Louis Sclosse, à la Place. — Henri Arbon, route de Roubaix. — Eugénie Delbecq, à la Place. — *Déclarations de décès du 1er au 15 mars.* — Sophie Dereux, 72 ans, cultivatrice, hameau du Sart. — Henri Polet, 71 ans, charpentier, à la Place.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 15 mars.* — Germaine Pollet, rue des Piats. — Alphonse Florin, rue de la Marlière. — Andréa Darras, rue Houchard. — Jean-Baptiste Demadril, rue Fin-de-la-Guerre. — Jérome Messinen, rue du Brun-Pain. — Albert Loridant, rue d'Alsace. — Norbert Glorieux, rue des Trois-Pierres. — *Henri Desbonnet, rue du Collège* — Célina Dubit, rue de Gand. — Alfred Simar, rue de la Pierre Bleue. — Henri Derycke, rue de Menin. — Achille Says, rue d'Anvers. — Louisa Delespaul, rue du Haze. — *Déclarations de décès du 15 mars.* — Germaine Leplat, 11 mois, rue des Phalempins. — Marie Loridant, 65 ans, sans profession, rue Saint-Roch. — Jules Boussemart, 54 ans, maçon, rue du Sentier. — Léonie Agache, 18 ans, sans profession, rue des Poutrains. — Jean-Baptiste Labis, 66 ans, sans profession, Hôpital-Civil.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances des 13 et 14 mars.* — Leonie Verhelst, au Gravier. — Achille Manhaut, cour de la Gendarmerie. — Eugénie Verlinde, rue Basse. — *Déclarations de décès des 13 et 14 mars.* — Angèle Berson, 7 mois, rue Sébastopol. — Léopold Suykers, 9 mois, rue du Fourrage. — Sylete, mort-né du sexe féminin, cour Odoux. — Joseph Catry, 6 mois, rue Frasez. — Emile Pannekoucke, 20 mois, rue d'Arcole — Georges Delannoy, 8 mois, au Sébastopol.

MOUVEAUX. — *Déclarations de naissances du 4 au 11 mars.* — Julia Deleu, la Chapelle. — *Déclarations de décès du 4 au 11 mars.* — Omer Marchal, 41 ans 7 mois, le Paradis. — Thoret, présenté sans vie, Croix-Bouillette. — Virginie Moulard, 61 ans 11 mois, la Motte. — Georges Ducatteau, 17 mois 16 jours, Croix-Bouillette.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 3 au 10 mars.* — Emile Hage, la Place. — Julien Dalle, le Bois-Blanc. — Etienne Marceaux, le Blaton.

DOTTIGNIES. — *Déclarations de naissances du 3 au 10 mars.* — Georges Houtteman, rue Basse. — Angèle Vervaeke, hameau du Bas-Beurre. — Zélia Ferraille, hameau du Petit-Tourcoing.

HERSEAUX. — *Déclarations de naissances du 24 février au 10 mars.* — Georges Duculot, Gœulx. — Léon Gaslebin, Barberie — Henri Laevens, Ballons. — *Déclarations de décès du 24 février au 10 mars.* — Amélie Vervaeke, 53 ans, Ham.

LUINGNE. — *Déclarations de naissances du 26 février au 11 mars.* — Marie-Bertha Renard, Malsence. — Camille-Richard Verheve, Liesse. — *Déclarations de décès du 26 février au 11 mars.* — Amélie Engelbert, 77 ans, Place. — Elise-Adèle Vandermiepen, 1 mois 1/2, pavé de Dottignies.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille COCHETEUX-LENFANT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-Amand COCHETEUX, veuf en premières noces de Dame Joséphine LEPERS, décédé subitement à Croix, le 15 mars 1893, dans sa 63e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 17 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Croix. L'assemblée à la maison mortuaire, contour du Créchet, 32, à 8 h. 1/2.

BELGIQUE

Mouscron. — *Examens électoraux.* — Le jury d'examens électoraux du canton de Mouscron, se réunira les samedi 25, dimanche 26 et lundi 27 mars, à l'Hôtel-de-Ville, pour examiner les candidats électeurs.

Les personnes âgées — avant le 25 — de dix-huit ans accomplis, qui voudraient passer l'examen, devront en faire la demande par écrit à l'administration communale au moins cinq jours avant la première date précitée; elles spécifieront le jour et l'heure où elles désirent passer cet examen et indiqueront également la langue française, flamande ou allemande qu'elles désirent employer Cette demande sera accompagnée d'un extrait de l'acte de naissance.

Le jury est ainsi composé : Président, M. Constant Corsélis, pharmacien; C. Beuscart, notaire, président suppléant; Van Saceghem, secrétaire; Van den Busche, secrétaire suppléant; M. l'abbé Moulaert, principal du collège, membre; Bourgois, membre suppléant.

— *Descente de Parquet.* — Le parquet de Courtrai est descendu à Mouscron mercredi après-midi. Il était accompagné de deux médecins légistes. Les magistrats se sont rendus à l'hôpital où ils ont assisté à l'autopsie de V. Allard, victime de l'accident que nous avons relaté il y a peu de jours. Allard avait succombé, on le sait, aux suites des blessures qu'il avait reçues.

Courtrai. — *Un commencement d'incendie.* — Mercredi matin, un commencement d'incendie s'est produit chez un imprimeur-libraire, M. Vutten, habitant la rue de la Lys.

Le feu a pris naissance dans une chambre à coucher du 1er étage. Une lampe renversée par mégarde, avait communiqué le feu aux rideaux. Un prêtre qui passait à ce moment en face de la maison donna l'alarme et organisa les secours. Les pompiers accourus aussitôt eurent bien vite raison de l'élément destructeur. Les dégâts, couverts par une assurance, s'élèvent à environ 300 fr.

Liège. — *Un drame terrible.* — A son réveil, un armurier, du nom de Neuville, chercha querelle à une femme Bay, avec laquelle il vivait en commun. Il